

## Intitulé de la certification

### Encadrer juridiquement la prise en charge et le soin en santé mentale et psychiatrie

#### Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle, mentionner les activités

Professionnels de santé (soignants ou administratifs), professionnels du droit, tiers-aidants, confrontés aux évolutions juridiques d'un secteur les amenant à :

- Identifier les spécificités juridiques induites par la prise en charge et les soins en matière de santé mentale au regard du système de santé français
- Adapter ses pratiques au regard du statut et des droits des patients
- Ajuster la règle de droit à chaque situation, en lien avec l'intervention des différents acteurs du système de prise en charge en santé mentale (médicaux, judiciaires et administratifs)

#### Référentiels

Référentiels de compétences	Référentiel de certification	
	Modalités	Critères
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Prévenir</b> les risques juridiques en identifiant les liens entre les différents acteurs et avec les patients, dans le cadre des différentes procédures de soins sans consentement, pour faciliter les procédures.</li> <li>○ <b>Elaborer</b> des procédures prenant en compte le statut et les droits des patients dans le but de proposer un suivi médical et administratif respectueux du cadre légal et de l'intérêt du patient.</li> <li>○ <b>Produire</b> des éléments de conseil à la demande d'un employeur et/ou d'un public afin d'identifier les risques juridiques sur une situation donnée, notamment ceux pouvant engager la responsabilité des intervenants.</li> <li>○ <b>Communiquer</b> sur le cadre législatif et réglementaire de la santé mentale, en s'appuyant sur une veille juridique pertinente pour permettre l'identification, l'amélioration et l'adaptation des pratiques, vis-à-vis des patients et usagers.</li> </ul>	<p><b>I. Remise d'un dossier écrit sur la base de cas pratiques transverses (réalisé en groupe)</b></p> <p><b>II. Soutenance orale individuelle du dossier et questions / réponses avec le jury</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat respecte les étapes des procédures légales</li> <li>• Le candidat anticipe les situations à risque au regard du statut du patient et des pratiques de l'établissement</li> <li>• Le candidat maîtrise les règles communes à l'ensemble des procédures et celles spécifiques à chaque public pris en charge (détenus, étrangers, personnes protégées...)</li> <li>• Le candidat sait identifier les étapes des différentes procédures.</li> <li>• Le candidat maîtrise les règles communes à l'ensemble des procédures et celles spécifiques à chaque public pris en charge (détenus, étrangers, personnes protégées...).</li> <li>• La proposition est réalisable car adaptée au contexte de l'établissement.</li> <li>• Le candidat identifie dans le cas les faits pertinents et y apporte la qualification juridique <i>ad hoc</i>.</li> <li>• Le candidat fait preuve d'esprit de synthèse et présente une problématique ciblée à la situation.</li> <li>• Le candidat propose la solution la plus adéquate et, en cas d'alternatives possibles entre plusieurs choix, l'étaye en fait et en droit.</li> <li>• La proposition est structurée, le vocabulaire juridique est mobilisé à bon escient.</li> <li>• Le candidat recueille des informations appropriées, utiles au regard du cas, et démontrant un travail de veille.</li> <li>• Les sources juridiques mobilisées (textes, jurisprudence) témoignent de la maîtrise des principaux outils de recherche documentaire associés à la discipline.</li> <li>• La proposition est structurée, le vocabulaire juridique est mobilisé à bon escient.</li> </ul>

